

LA FICHE DE PAIE TÉLÉCHARGEABLE EN LIGNE, UN ACQUIS DES ACCORDS PPCR

CODE	NOM	DEBIT	CREDIT	A PAIER	A DEBITER	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT		3218,05			
101050	ATTENDUE			319,87		
200113	IND. DIF. CULTES AL.		5,28			
200364	IND. PAC.		99,23			
201883	IND. SOLTE. ON REP.		144,50			
401201	C.S.O. IND.			81,70		
401301	C.S.O. DED.			173,61		
403001	COTE SANCION. ALLOC. PANT.			18,09		
403501	COT. PAY. PRAL. DEPLACON.			9,56		
403601	COT. PAY. PRAL. DEPLACON.			312,15		
404001	COT. SOLIDARITE. AT.			2390,57		
404001	COT. PAY. MALADIE			10,30		
411001	CONTRIB. PC			12,33		
411001	CONTRIB. AT			12,33		
501080	COT. MAL. RAPP.			20,00		
501180	COT. PAY. RAPP.			19,31		
555000	COT. PAY. VOT. TRANSP.			31,32		
555010	CONTRIBUTION SOLIDARITE			20,00		
700971	M.G.S.N. - SINEFFE(S)			98,06		
700978	M.G.S.N. - ADHERENT					

Avoir sa fiche de paie deux mois après, c'est normalement terminé ! Le ministère de l'Éducation Nationale s'est enfin mis à la page et propose désormais à ses agents de télécharger des fiches de paie en version numérique. Celui-ci remplacera le bulletin papier qui ne pourra être obtenu que par dérogation.

Où télécharger sa fiche de paie

Sur le portail : <https://ensap.gouv.fr>

Comment ça marche ?

Le mode d'emploi sur notre site :

<https://alsace.sgen-cfdt.fr/actu/telecharger-sa-fiche-de-paie-mode-demploi/>

En guise de conclusion

Ce qui ne change pas en revanche, c'est le blocage du point d'indice décidé par le gouvernement Macron. Le Sgen-CFDT continue de se battre pour la revalorisation du point d'indice !

